



www.unac.asso.fr

# A TOUS PNC HOP!



## #51

Lundi 8 août 2016 

## FLASH CHSCT

Jeudi 21 juillet 2016 se sont déroulées les désignations des membres des 4 CHSCT HOP! (un **CHSCT PNC**, un CHSCT PNT, un CHSCT Personnel Administratif et un CHSCT Maintenance).

Mais **à quoi sert le CHSCT** et surtout que peut-on faire pour vous, pour nous, PNC ?



De manière générale, **le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail**, notamment par :

-  **l'analyse des conditions de travail** (alimentation, hôtels, plannings...) et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés en particulier pour nous PNC : le bruit, le risque fatigue ...
-  **la vérification**, par des inspections et des enquêtes du respect des lois
-  **le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.** Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral, des plans de prévention pour le tabac, l'alcool ...
-  **l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractères professionnels** par le biais d'enquêtes

**Le CHSCT est notamment consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail** et, en particulier :

-  **avant toute transformation importante des postes de travail** découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail par exemple lors de la fameuse mise en place des grandes bouteilles
-  **avant toute modification des cadences et des normes de productivité** liée ou non à la rémunération du travail
-  **sur le plan d'adaptation lors de la mise en œuvre de mutations technologiques importantes et rapides** (changement d'une maquette, d'un type d'appareil)
-  **sur les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail.**

**Le CHSCT doit par exemple être associé à la recherche de solutions concernant :**

- ✈ **l'organisation matérielle du travail** : charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches (oui il y a du boulot)
- ✈ **l'environnement physique du travail** : température, éclairage, aération, bruit, air cabine, vibrations
- ✈ **l'aménagement des postes et des lieux de travail** (oui, toujours du boulot)
- ✈ **la durée et les horaires de travail, l'aménagement du temps de travail** (travail de nuit, travail posté)
- ✈ **les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail des salariés**

**Le CHSCT peut également être saisi par le comité d'entreprise, ou un délégué du personnel, sur toute question relevant de sa compétence.**

Dans son rôle de surveillance et d'intervention, le CHSCT dispose d'une palette de mesures à sa disposition.

Ainsi comme vous pouvez le constater et suite aux différents mails de la direction : «Recoverex et compagnie»... **Beaucoup de travail attend les nouveaux élus CHSCT PNC! (Laurent Lassalle, Dominique Cuaz Lubert, Njima Chamen, Naima Ouazar, Cecile Gegousse, Delphine Aubin)**

**Nous restons à votre entière disposition et n'oubliez pas : Préservez-vous !**



**Delphine AUBIN, élue CHSCT**  
[delphine@unachop.com](mailto:delphine@unachop.com)



**Rachel Sassi RS CHSCT**  
[rachel@unachop.com](mailto:rachel@unachop.com)



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

